

Vente



Durée de travail

43 h pour les travailleurs à plein temps dans les entreprises qui occupent plus de vingt travailleurs dans le service de la vente.

44 h en moyenne annuelle dans les autres entreprises et celles sises dans les lieux touristiques.

Salaires

Les salaires minima

	1 ^{ère} année de service	Dès la 3 ^e année de service
Personnel au service de la vente, avec CFC dans la branche du commerce de détail :		
Formation de deux ans	Fr. 3'847	Fr. 4'011
Formation de trois ans	Fr. 4'044	Fr. 4'226
Personnel au service de la vente, sans formation		
Première année de service dès 18 ans	Fr. 3'532.00	

Personnel auxiliaire qualifié payé à l'heure Fr. 21.70

Personnel auxiliaire non qualifié Fr. 19.50

Perte de gain maladie

Indemnités correspondant à 80% du salaire AVS

Accident : droit au salaire

Indemnités correspondant à 80% du salaire AVS dès le 3^e jour.

Congé maternité et paternité

Le congé maternité est 14 semaines payé à 80%.

Le congé paternité est au minimum 10 jours payé à 80%.

Vacances

Jusqu'à 20 ans révolus

5 semaines

Dès 20 ans révolus

4 semaines

Dès 50 ans et dix ans d'activité dans la profession

5 semaines

Délai de congé

Pendant le temps d'essai

7 jours

Pendant la première année de service

1 mois

Dès la deuxième année de service

2 mois

Dès la dixième année de service

3 mois

Informations complémentaires

Unia Valais, 027 602 60 00